



PRÉFET DU GARD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique
sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation
de la commune de VALLERAUGUE**

Par arrêté n°2014- 314-0006 du 10 Novembre 2014, le Préfet du Gard a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de VALLERAUGUE.

À cet effet, Monsieur Pierre FERIAUD (ingénieur en retraite) a été désigné commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Henry Claude BARDIN (commissaire divisionnaire honoraire), commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête se déroulera à la mairie de VALLERAUGUE, siège de l'enquête, pendant un mois, du lundi 5 janvier 2015 au vendredi 6 février 2015, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie de VALLERAUGUE les jours suivants :

- le lundi 5 janvier 2015 de 9 heures à 12 heures
- le jeudi 15 janvier 2015 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 6 février 2015 de 14 heures à 17 heures

Chacun pourra consulter le dossier et, soit consigner ses observations, sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, soit les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication du présent arrêté.

Durant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier seront consultables sur le site internet de la Préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard (Service Eau Inondation, Unité Risques Inondation) est responsable du projet et est, à ce titre, l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Préfet du Gard son rapport et ses conclusions motivées. Ce dernier en adressera copie à la mairie de VALLERAUGUE.

Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie de VALLERAUGUE et à la préfecture du Gard (Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard – Service Eau Inondation, Unité Risques Inondation - 89 rue Weber 30907 Nîmes) aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site internet de la préfecture du Gard et accessible avec le lien suivant : <http://www.gard.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

À l'issue des procédures d'enquête prévues au présent arrêté, le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la commune de VALLERAUGUE pourra être approuvé par arrêté du Préfet du Gard.

Fait à Nîmes, le 10 NOV. 2014

Pour le Préfet,
le secrétaire général

Denis OLAGNON